

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe UNSA

Les effets du dérèglement climatique constituent un enjeu de justice non seulement écologique mais aussi économique et social au niveau international, national, intergénérationnel. Ce sont les populations les plus démunies et les plus vulnérables de la société qui sont les premières victimes des conséquences de ce dérèglement ; il est de notre responsabilité d'en corriger les effets démultiplicateurs. Lutter contre le changement climatique offre une nouvelle opportunité d'instruire les conditions et critères d'une réactualisation de la lutte contre les inégalités et les injustices sociales.

Aujourd'hui, il est temps de dire stop à l'injustice climatique pour réclamer un monde où la richesse et les responsabilités sont distribuées équitablement. Cela comprend un accès plus large à la santé, une alimentation de qualité, un cadre de vie moins toxique et donc des transports et habitats adaptés à ces changements, mieux articulés entre eux dans nos métropoles et déclinés suivant les spécificités de nos territoires, notamment en Outre-mer.

Nous partageons la position de l'avis du CESE qui demande « de développer une approche intégrée et cohérente en lien avec la protection des équilibres écologiques dont le système climatique fait partie ». Cette approche concerne à la fois l'égalité des chances en termes d'accès aux ressources naturelles et un partage égalitaire et juste sur l'ensemble du territoire. La justice climatique doit être un choix politique prioritaire pour limiter les inégalités environnementales et sociales en tenant compte des capacités économiques de chacun pour mettre fin au développement des disparités de richesse entre populations et les territoires.

Nous partageons le constat de l'avis du CESE qui considère que la lutte contre l'injustice climatique représente un défi international. Les plus riches sont globalement les plus pollueurs, qu'il s'agisse des États ou des citoyens. La justice sociale et la lutte contre la pauvreté sont essentielles pour lutter contre le changement climatique. La montée du niveau des mers, la sécheresse, font fuir les populations au risque de voir le nombre des « réfugiés climatiques » exploser. C'est un phénomène qu'il faut traiter en adaptant de nouvelles règles internationales pour plus de justice distributive et réparatrice entre nations.

L'UNSA partage l'avis du CESE de prendre en compte ce phénomène inéluctable et de le faire figurer dans l'agenda de la COP 22 qui se tiendra à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

Nous partageons également les propositions préconisées par l'avis pour une justice climatique équitable face au changement climatique à travers des actions ciblées en faveur des populations et des territoires vulnérables.

De même l'UNSA partage les objectifs relatifs à l'égalité Femme / Homme intégrés à la justice climatique car la vulnérabilité des femmes est une réalité. Les recommandations de l'avis devant permettre de renforcer la qualité de l'emploi est également partagée.

L'État doit jouer son rôle pour veiller à ce que notre modèle économique et social puisse prendre en considération la dimension humaine notamment en encourageant la recherche et développement. La prochaine étape sera donc d'en définir les moyens financiers à engager pour la mise en œuvre effective des propositions de cet avis.

L'UNSA a voté favorablement l'avis.